Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1985)

Heft: 794

Artikel: Grand Conseil genevois : sept partis, cinq majorités

Autor: Brutsch, François

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017876

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ANNEXE ÉDITO

Intervalle de confiance

Le journal *Blick*, dont on sait qu'il ne fait pas dans la dentelle lorsqu'il s'agit de créer le sensationnel, s'est illustré au cours de la campagne électorale de 1983 pour le Conseil national.

A six reprises il a fait effectuer un sondage sur les intentions de vote des citoyens. Les résultats, publiés chaque semaine, ont donné lieu à un feuilleton grand-guignolesque à coup de gros titres à la une. Où l'on a vu les radicaux grimper soudain à 30% des intentions de vote, les Verts passer la barre des 10% et les Poch tomber de 6 à 2% après l'attaque du Jumbo coréen par la chasse soviétique! Bref un baromètre pré-électoral secoué par des perturbations totalement fantaisistes mais propres à faire passer le frisson dans les états-majors politiques et à faire saliver le lecteur avide de suspense.

A l'analyse — mais celle-là *Blick* s'est bien gardé de la présenter à ses lecteurs — on peut constater les faits suivants:

- 1) L'échantillon utilisé (333 personnes) et le fait que les grands partis réunissent chacun environ 20% des suffrages permettent d'affirmer statistiquement que le taux d'erreur d'un tel sondage est de plus ou moins 4,5%. Cela signifie en clair que si le sondage prévoit 20% des voix pour un parti, en réalité il ne dit rien de plus que: le parti obtient entre 15,5% et 24,5% des voix. Une fourchette de 9%. Toute modification du score d'un parti observée d'une semaine à l'autre n'a donc aucune signification si elle est inférieure à 9%.
- 2) Si l'on se réfère aux élections de 1979, on sait que seuls 40% des électeurs ont une préférence partisane stable; les autres se décident peu avant les élections. Quatre semaines avant les élections de 1983, *Blick* admettait que seuls 50% des interrogés avaient émis un choix. Comme la participation

électorale effective se situe aux environs de 50%, seules 80 des 333 personnes de l'échantillon sont susceptibles d'émettre une préférence partisane significative pour le résultat des élections. Mais avec 80 personnes la marge d'erreur grimpe à 10%.

Dans ces conditions un parti qui réunirait 20% des intentions de vote se situerait en fait dans un éventail variant entre 10 et 30% des suffrages. A ce compte autant se passer d'un sondage d'opinion. A noter qu'aucune des variations constatées à l'occasion des sondages successifs de *Blick* n'a atteint une telle amplitude. Statistiquement elles n'avaient donc guère de signification.

GRAND CONSEIL GENEVOIS

Sept partis, cinq majorités

Le Grand Conseil genevois sortant se caractérisait par son côté statique: les trois partis bourgeois (libéral, radical, démo-chrétien) y occupaient 57 sièges sur 100; contrairement à la législature précédente (où de telles combinaisons n'étaient pas rares), le soutien de Vigilance à la gauche ou un affrontement entre la droite (libéraux, radicaux, vigilants) et la gauche (socialistes, parti du travail et au moins une partie du PDC) ne permettait plus

ÉLECTIONS COMMUNALES VAUDOISES

Le changement pour aller où? (suite)

Dans plus de 90% des 385 communes que compte le canton de Vaud et pour près de 72% des 7210 conseillers communaux, une analyse des résultats des votations ne peut se faire: les partis s'effacent laissant la place à des hommes disposés à consacrer de leur temps pour s'occuper de la chose publique.

Il faut bien admettre que l'«événement» des élections communales est un phénomène urbain, relativement marginal puisqu'il touche moins de 30% des sièges de l'ensemble du canton. Au total, 24 communes comptent entre 70 et 100 sièges pour leur conseil (9 seulement en comptent 100).

Pour ces 30% donc, on peut reposer la question que nous posions à propos des élections genevoises (DP 792): «Cette fois la classe politique ne peut pas ne pas voir. Comprendra-t-elle?».

Premier constat: malgré une relative stabilité, l'échec des partis traditionnels. Radicaux et libéraux n'enregistrent qu'une faible poussée sur l'ensemble du canton, ils stagnent à Rolle et régres-

sent à Lausanne. La gauche est la plus touchée: net recul du PS et disparition du POP à Lausanne qui, n'atteignant plus le quorum, perd ses 8 sièges. A Lausanne également, les listes sans dénomination de parti ont passé de 6000 environ en 1981 (22,9%) à près de 6800 (26,5%).

Corollaire de cette situation, la percée de nouveaux candidats. Ainsi, le GPE gagne 18 sièges dans les huit communes où il s'est présenté (mais en perd sept à Yverdon). L'Action nationale devient le troisième parti lausannois avec 16 sièges. D'autres mouvements alternatifs (Collectif feu vert à Vevey, Alternative socialiste verte à Nyon, ...) gagnent du terrain. Ces mouvements ont en commun de n'offrir souvent aucun programme politique, de ne se résumer qu'à une seule idée. Ils ont rassemblé ainsi les mécontents (l'électorat âgé dans le cas de l'Action nationale) et risquent bien ces prochains mois de connaître des appels du pied aussi bien de droite que de gauche.

On observe également un divorce entre exécutifs et législatifs qui se confirmera sans doute lors du deuxième tour; des exécutifs sans grands changements par rapport à 1981, des législatifs où la majorité sera fluctuante. Difficile dans ces conditions d'échapper à la politique du coup par coup.

à celle-ci de parfois l'emporter. De quoi décourager la gauche, qui parlait pour la galerie et voyait une droite narquoise refuser des projets sans même se donner la peine d'expliquer pourquoi.

Les élections du 13 octobre ont changé tout cela: il n'y a plus de majorité automatique, il faudra chercher à convaincre. Sauf votes de hasard ou francstireurs, cinq majorités sont possibles, selon les objets, dans la législature qui s'ouvre: deux de droite, une de gauche et deux centristes.

La «grande droite» (47 députés bourgeois + 19 vigilants) occupe les deux tiers du Grand Conseil (66 sièges sur 100); on la retrouvera sans doute souvent. Une petite droite «moins d'Etat», autour des libéraux et de Vigilance, est majoritaire avec l'appui des radicaux (53) ou des démocrateschrétiens (51); on la sentira passer dans les discussions budgétaires (blocage du personnel, subventions aux organismes les moins conformistes) et plus généralement pour ce qui concerne la fonction publique. L'occasion ou jamais pour la gauche d'entreprendre une réflexion de fond sur son rapport à l'Etat: l'instinct qui la poussait à toujours «défendre les acquis de la fonction publique» ou, malgré les réticences, les solutions bureaucratiques, resterait aujourd'hui inopérant même avec l'appui radical et écologiste (qui est, pour ce dernier, douteux).

En matière d'aménagement du territoire, de protection de la nature et du paysage, voire de circulation, il est vraisemblable que la gauche prenne le dessus avec l'appui vigilant et écologiste (53 sièges). La navigation fluviale sur le Rhône, l'accroissement de la capacité de l'aéroport pourraient avoir du plomb dans l'aile. Deux réserves pourtant: dans le passé, Vigilance n'a pas toujours résisté aux sirènes des milieux économiques; cette majorité est par ailleurs essentiellement négative: les vigilants ne soutiendront pas une politique ambitieuse ou des crédits importants. Mais cette coalition aura un impact sérieux: la vente stupide

de terrains industriels pour un dépôt Honda (voir DP 781/2) ne serait plus possible aujourd'hui; et la législation d'application de la loi Friedrich (acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger) sera sans doute rigoureuse.

MAJORITÉ POSITIVE

A l'opposé de ces raisonnements sur les ailes, on peut songer tout d'abord à la coalition des «perdants»: même si les quatre partis gouvernementaux ont perdu 18 sièges, il leur en reste tout de même 66. Mais il semble que seule la défense de la démocratie puisse véritablement souder libéraux, radicaux, démo-chrétiens et socialistes; et elle n'est pas en danger, quoi qu'en pensent des esprits romantiques. Ces partis sont en revanche en désaccord complet (le désaccord passant le plus souvent à l'intérieur de chaque parti, avec des pondérations différentes) sur les problèmes réels à l'origine du séisme: surdéveloppement économique entraînant un accroissement démographique excessif, perte

du sens de la communauté. Et les jeux d'état-major («je te vote les crédits pour l'aéroport, tu me votes des mesures sociales») ne sont pas tenables quand le peuple peut les remettre en question par la voie du référendum.

Reste une majorité centriste «de raison» dont les socialistes sont le pivot, regroupant avec eux suffisamment de radicaux, démo-chrétiens, écologistes et élus du parti du travail pour l'emporter (au mieux, 62 sièges, mais socialistes, radicaux et démo-chrétiens ne suffisent pas, ni socialistes, écologistes et communistes). C'est la seule majorité positive susceptible d'émerger pour soutenir une politique ou voter des crédits conséquents, par exemple en matière de logement ou de transports publics. Cette perspective dépendra pour beaucoup du pragmatisme et de l'habileté des socialistes...

F.B.

Rappel des résultats des élections genevoises du 13 octobre: Vigilants 19, Libéraux 19, Socialistes 18, Radicaux 15, Démo-chrétiens 13, Ecologistes 8, Parti du travail 8.

ARGOVIE

Fusion de nouvelles communes

En juin 1983, en Argovie, une page d'histoire suisse se tourne: légalement, dès le 1^{er} juillet 1983, disparaît toute trace d'inégalité des Juifs dans la législation cantonale. A l'époque, ce fait passe presque inaperçu. Il est malgré tout intéressant d'y revenir.

Le 16 janvier 1866, le peuple suisse accepte une modification de la Constitution fédérale consacrant l'égalité entre Juifs et naturalisés et les autres citoyens suisses. Toute forme de ségrégation ne s'efface toutefois pas immédiatement. Huit ans plus tard, la Constitution fédérale de 1874 impose l'adoption d'une solution en faveur des Juifs

d'Endigen et de Lengnau, où ils s'étaient établis depuis longtemps. L'intégration aux deux communes bourgeoisiales est considérée comme politiquement irréalisable. Deux communes bourgeoisiales nouvelles sont alors créées: Neu-Endingen et Neu-Lengnau, dont le territoire se confond avec celui des communes bourgeoisiales «chrétiennes». Les changements de domiciles qu'elles ont connus en plus d'un siècle ont réduit fortement leur population, les conditions qui avaient présidé à leur création se sont modifiées profondément: la fusion était indiquée. Elle a été décidée en juin 1983 par un vote unanime du Grand Conseil argovien après un débat très digne.

Comment conclure en pensant à d'autres inégalités? Peut-être par le dicton populaire affirmant que «comparaison n'est pas raison».